

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
  
COMMUNE DE SELONCOURT  
  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20220201-10</b>	<b><u>Séance du 1<sup>er</sup> février 2022 à 18h30</u></b>
	L'an <b>deux-mille-vingt-deux</b> du mois de février le premier le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni à la Salle des Cossies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b>	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 février 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 janvier 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
	<b><u>Etaient présents ()</u></b>
	<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>
	Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. <b>Françoise PAICHEUR</b> a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**OBJET : FESTIVAL « LE 72, UN CLASSIQUE » - CONCERT SAMEDI 19 MARS 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du Festival « Le 72, Un Classique », un concert est proposé le samedi 19 mars 2022 à la Salle des Cossies.

La rémunération des artistes est proposée ainsi :

NOM	MONTANT REMUNERATION	MODE DE PAIEMENT
Christian GEORGY	250 € nets	Bulletin de salaire dans le cadre des activités accessoires
Véronique NGO SACH HIEN	250 € nets	Bulletin de salaire dans le cadre des activités accessoires
Fabienne VOIROT	250 € nets	Bulletin de salaire dans le cadre des activités accessoires

La Commission Culture, réunie le 20 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve la tenue du concert le 19 mars 2022 et ses conditions financières précitées ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer les conventions et tout document à intervenir avec M. Christian GEORGY ; Mme Véronique NGO SACH HIEN et Mme Fabienne VOIROT.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 1<sup>er</sup> février 2022  
**Le Maire,**  
**Daniel BUCHWALDER**